

L'avenir des boues issues des stations d'épuration ne perturbait pas trop les spécialistes de la protection des eaux avant le changement de millénaire. En effet, jusqu'à la fin des années 90, la valorisation agricole semblait être une filière raisonnable, tant sur le plan écologique qu'économique. Or tout a changé en 2001. Dès l'apparition de l'encéphalopathie spongiforme (ESB), la protection des consommateurs a entraîné des mesures très restrictives, inspirées par les règles du marché avant que la rigueur du droit fédéral ne condamne en mars dernier une pratique pourtant largement soutenue. Dans le canton de Fribourg, il a fallu ouvrir les frontières dès 2001 pour incinérer les boues qui déjà ne trouvaient plus preneurs dans l'agriculture et, dès lors, accélérer les études pour trouver une solution définitive.

## Fribourg confirme l'incinération autonome des boues d'épuration

La fin programmée de la valorisation agricole des boues de stations d'épuration (STEP), tout de même étayée par de sérieuses préoccupations scientifiques, a stimulé de nombreuses idées, surtout dans le secteur privé: plusieurs y voyaient une intéressante source de profit. Le passage à l'incinération généralisée de ce sous-produit du traitement des eaux usées justifiait une réflexion approfondie pour choisir la bonne filière entre celles qui consistaient:

- soit à sécher les boues dans le canton et les exporter pour les incinérer en cimenterie;
- soit à sécher et incinérer les boues dans une installation à construire dans le canton.

Au moment de ce choix, au printemps 2002, l'analyse économique donnait déjà un certain avantage à la solution autonome. Mais en plus, à ce moment-là, s'imposa un argument en-

core plus fort: celui de la pérennité de la filière. Bien qu'un partenaire cimentier soit en mesure de donner certaines garanties de prise en charge aujourd'hui, qu'advient-il demain de ces engagements, qu'il s'agisse des prix offerts ou de la durée de la prise en charge? D'ailleurs, les exploitants de station d'épuration n'ont-ils pas cru en une filière durable du côté de l'agriculture, pour laquelle ils ont investi beaucoup de moyens alors qu'il leur a été confirmé, dès l'automne 2006, la fin généralisée de cette pratique qu'ils ont pourtant soutenue encore tout récemment jusqu'à Berne?

En mai 2002, SAIDEF, la société qui a assumé le projet de l'usine d'incinération du canton de Fribourg, a ainsi reçu mandat de ses actionnaires de poursuivre les études pour la réalisation d'une solution fribourgeoise, en collaboration avec les communes vaudoises de la zone d'apport. L'usine d'incinération mise en service en 2001 afin de valoriser thermiquement 88'000 t/an de déchets disposait des équipements appropriés à l'adjonction d'une nouvelle unité d'incinération. Il restait donc à vérifier techniquement les synergies et à évaluer les investissements destinés à l'incinération de 10'000 t de matières sèches (MS) de boues issues de STEP fribourgeoises (29), vaudoises (24) et bernoise (1). Les boues produites par toutes ces STEP devront donc être déshydratées à 25% de MS dans des installations régionales avant d'être acheminées sur leur lieu de traitement final à Posieux, près de Fribourg. Là, elles seront tout d'abord séchées, puis incinérées dans un four à lit fluidisé, solution retenue après l'analyse technico-financière de 9 variantes. En

résumé, le projet permettra, entre autres:

- une bonne intégration dans le complexe existant;
- une connexion directe du traitement des gaz sur les équipements de l'usine d'incinération;
- d'éviter tout besoin de traitement d'eaux usées résiduelles dans une STEP;
- une exécution sans entrave tant de l'exploitation de l'usine d'incinération durant les travaux que dans la perspective de son extension éventuelle; et, last but not least,
- un coût de traitement par tonne de MS qui atteindra Fr. 492.- en 2006.

C'est en tout cas le défi que SAIDEF s'est fixé, après celui de l'usine d'incinération dont le coût fixé en 1998 (Fr. 155.-/t) est aujourd'hui respecté, et garanti jusqu'en 2006. Par comparaison au coût total de l'usine d'incinération, devisé à Fr. 140 millions, et respecté lui aussi, celui de l'usine à boues atteindra 30 millions de francs. Cette perspective a clairement inspiré confiance aux actionnaires de SAIDEF qui, à la quasi-unanimité, ont voté le crédit nécessaire le 28 mars 2003. A fin 2005, l'usine projetée devrait donc entrer en service et satisfaire ainsi les récentes exigences fédérales ancrées dans la nouvelle ordonnance sur les substances. Il faudra certes en payer le prix, mais la santé des consommateurs n'en a pas lorsqu'il s'agit de prévenir.

Loïc Constantin  
Service de l'environnement (SEn)  
Section déchets et sites pollués  
Rte de la Fonderie 2  
1700 Fribourg  
constantinl@fr.ch



Illustration SAIDEF

L'usine d'incinération du canton de Fribourg sera agrandie afin de traiter les boues de STEP dès fin 2005.